

COMPTE RENDU du CONSEIL

Séance ordinaire du Jeudi 10 Mars 2016

L'an 2016 et le 10 Mars à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Communauté de Communes sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président ; M. PORIKIAN Thierry ; M. LAIGNEL Noël ; Mme LEGROS Ghislaine ; M. GRIETTE Loïc ; M. CHARRUE Bernard ; Mme RAQUIN Edith ; M. PENARD Jean-Louis ; M. RICHARD François ; M. THIBAUT Christian ; Mme COURIVAUD Bernadette ; M. BELLERET Robert ; Mme REBOUX Danielle ; M. CORDEBOIS Loïc ; Mme DENIS Huguette ; M. SAUVETTE Lucien ; M. BALLERAT Xavier ; M. THEURIER Benoît ; M. SOUCHET David ; M. DRIENCOURT Gilbert ; Mme KOOS Christine ; Mme NORTIER Marie-Ange ; M. DE GOURCUFF Arnaud ; Mme MONIN Christelle.

Excusés ayant donné procuration : M. REGNAULT Dominique à M. LAIGNEL Noël ; M. GILBERT Roland à M. PORIKIAN Thierry ; M. COLLIN Jean-Pierre à M. THIBAUT Christian ; M. REVIDON Laurent à Mme COURIVAUD Bernadette.

Secrétaire de séance : Monsieur François RICHARD

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

Madame COURIVAUD fait une demande au nom de Monsieur REVIDON dont elle a procuration : serait-il possible que des réunions aussi importantes que celle-ci soient à 20 heures (le temps de se libérer du travail) ? Monsieur DURAND n'en voit pas d'inconvénient.

Monsieur le président propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative au Contrat de pays du Pays de Loire Val d'Aubois (autorisation du président à négocier le programme). La demande est accordée à l'unanimité.

Monsieur le président propose de présenter tous les comptes administratifs, puis de faire voter le conseil par la suite sur les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PERCEPTEUR - BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2015 du budget principal,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2016_009

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PERCEPTEUR - BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2015 du budget « Activités liées au collège »,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget « Activités liées au collège » dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2016_010

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PERCEPTEUR - BUDGET ORDURES MENAGERES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2015 du budget « Ordures Ménagères »

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget « Ordures Ménagères » dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2016_011

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PERCEPTEUR - BUDGET SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2015 du budget SPANC,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget SPANC dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2016_012

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente le compte administratif 2015 du budget principal. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	1 387 482,00 €	Recettes prévues :	1 387 482,00 €
Dépenses réalisées :	1 197 805,88 €	Recettes réalisées :	1 337 897,99 €
Solde 2015 :	+ 140 092,11 €		
Résultat 2014 :	+ 62 952,86 €		
Résultat 2015 cumulé :	+ 203 044,97 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	469 684,00 €	Recettes prévues :	469 684,00 €
Dépenses réalisées :	324 176,09 €	Recettes réalisées :	252 459,94 €
Solde 2015 :	- 71 716,15 €		
Résultat 2014 :	+ 189 343,63 €		
Résultat 2015 cumulé :	+117 627,48 €		

Restes à réaliser 2015 : 93 102,95 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

réf : 2016_013

A la majorité :

- pour : 21
- contre : 0
- abstentions : 6 (Mme COURIVAUD, Monsieur REVIDON, Mme KOOS, Monsieur THEURIER, Monsieur De GOURCUFF, Monsieur GILBERT)

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET
ACTIVITES LIEES AU COLLEGE**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2015 du budget « Activités liées au collège ». Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Activités liées au collège » dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	157 337,00 €	Recettes prévues :	155 337,00 €
Dépenses réalisées :	55 997,47 €	Recettes réalisées :	70 286,28 €
Solde 2015 :	+ 14 288,81 €		
Résultat 2014 :	+ 62 937,90 €		
Résultat 2015 cumulé :	+ 77 226,71 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	2 862 615,00 €	Recettes prévues :	2 862 615,00 €
Dépenses réalisées :	39 977,33 €	Recettes réalisées :	72 054,98 €
Solde 2015 :	+ 32 077,65 €		
Résultat 2014 :	+ 27 450,64 €		
Résultat 2015 cumulé :	+ 59 528,29 €		

Restes à réaliser 2015 : 964 320 € en dépenses et 250 000,00 € en recettes.

réf : 2016_014

A la majorité :

- pour : 20
- contre : 0
- abstentions : 7 (Mme COURIVAUD, Monsieur REVIDON, Mme KOOS, Monsieur THEURIER, Monsieur De GOURCUFF, Mme MONIN , Monsieur GILBERT)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président présente le compte administratif 2015 du budget « Ordures Ménagères ». Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Ordures Ménagères » dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :	794 170,00 €	Recettes prévues :	794 170,00 €
Dépenses réalisées :	781 287,07 €	Recettes réalisées :	532 361,42 €
Solde 2015 :	- 248 925,65 €		
Résultat 2014 :	+ 211 551,73 €		
Résultat 2015 cumulé :	- 37 373,92 €		

☛ Section d'investissement :

Dépenses prévues :	0,00 €	Recettes prévues :	12 014,00 €
Dépenses réalisées :	0,00 €	Recettes réalisées :	0,00 €
Solde 2015 :	0,00 €		
Résultat 2014 :	+ 12 014,73 €		
Résultat 2015 cumulé :	+ 12 014,73 €		

réf : 2016_015

A la majorité :

- pour : 26
- contre : 0
- abstentions : 1 (Monsieur De GOURCUFF)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET SPANC

Monsieur le Président présente le compte administratif 2015 du budget SPANC. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget SPANC dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :	51 125,00 €	Recettes prévues :	51 125,00 €
Dépenses réalisées :	19 155,35 €	Recettes réalisées :	11 944,00 €
Solde 2015 :	- 7 211,35 €		
Résultat 2014 :	+ 39 125,41 €		
Résultat 2015 cumulé :	+ 31 914,06 €		

☛ Section d'investissement :

Dépenses prévues :	7 200,00 €	Recettes prévues :	7 200,00 €
Dépenses réalisées :	4 248,00 €	Recettes réalisées :	0,00 €
Solde 2015 :	- 4 248,00 €		
Résultat 2014 :	0,00 €		
Résultat 2015 cumulé :	- 4 248,00 €		

réf : 2016_016

A la majorité :

- pour : 26
- contre : 0
- abstentions : 1 (Mme KOOS)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 203 044,97 € et un excédent d'investissement de 117 627,48 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	+ 203 044,97 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	+ 117 627,48 €
AFFECTATION 1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement 2) Report du résultat créditeur en section de fonctionnement au R 002 3) Report du résultat créditeur en section d'investissement au R 001	203 044,97 € 117 627,48 €

réf : 2016_017

A la majorité :

- pour : 27
- contre : 1 (Monsieur De GOURCUFF)
- abstentions : 0

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 -
BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE**

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Activités liées au collège »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 77 226,71 €, un excédent d'investissement de 59 528,29 €, mais des restes à réaliser en dépenses en investissement de 714 320,00 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	+ 77 226,71 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	+ 59 528,29 €
AFFECTATION 1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement 2) Report du résultat créditeur en section de fonctionnement au R 002 3) Report du résultat créditeur en section d'investissement au R 001	77 226,71 € 59 528,29 €

réf : 2016_018

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget « ordures Ménagères »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 37 373,92 € et un excédent d'investissement de 12 014,73 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	- 37 373,92
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	+ 12 014,73 €

AFFECTATION	
1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement	
2) Report du résultat débiteur en section de fonctionnement au D 002	37 373,92 €
3) Report du résultat créditeur en section d'investissement au R 001	12 014,73 €

réf : 2016_019

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET SPANC
--

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget SPANC,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 31 914,06 € et un déficit d'investissement de 4 248,00 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE :	
Excédent	+ 31 914,06 €
Déficit	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	- 4 248,00 €
AFFECTATION	
1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement	
2) Report du résultat créditeur en section de fonctionnement au R 002	31 914,06 €
3) Report du résultat débiteur en section d'investissement au D 001	4 248,00 €

réf : 2016_020

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le président propose de présenter tous les budgets primitifs puis faire passer au vote par la suite. Le conseil donne son accord.

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

☛ Budget principal 2016

Monsieur le président propose un budget avec une augmentation d'impôt de 2 % comme cela l'a été vu dans les différents débats. L'augmentation est justifiée pour garder le FPIC d'une part, et pour financer les investissements programmés d'autre part.

Monsieur De GOURCUFF revient sur le litige avec le SMIRTOM. Il rappelle qu'il y a une décision du tribunal administratif qui nous a été défavorable. La CDC a fait appel en espérant gagner. Si toutefois la CDC perdait, il voudrait savoir quelles sont les conséquences de cette décision sur le budget. Monsieur PORIKIAN rappelle que la bonification de la DGF depuis la prise de compétence OM est d'environ 100 000 € par an. Il aurait été préférable dès le début de prendre une partie de la bonification pour les mettre en provisions. Toutefois, Monsieur DURAND rappelle que le budget OM ne peut recevoir de subvention du budget principal.

Au niveau de l'investissement, les crédits budgétisés correspondent aux études pour le projet de regroupement de professionnels de santé, le solde de l'aménagement du très haut débit, à l'acquisition du terrain de Blet pour la ZAC et l'extension du local d'archives.

☛ Budget « Activités liées au collège »

Monsieur le président propose en investissement l'intégralité du projet de complexe sportif (montant TTC). Lors du dernier conseil communautaire, certains élus avaient émis l'idée de prendre un emprunt complémentaire de 100 000 € afin de ne pas vider la trésorerie de la CDC.

Monsieur De GOURCUFF pense que l'emprunt de 1 400 000 € prévu était déjà bien assez conséquent. Le résultat de l'appel d'offres a été favorable à la CDC. De plus, il y a un excédent de fonctionnement 2015 qui a été décidé malheureusement de mettre en investissement. C'est la raison pour laquelle il a voté contre l'affectation du résultat. Pour lui, l'argument des taux très bas n'est pas valable. Les montants sont quand même très importants. Il préférerait attendre l'avancée du projet et contracter un emprunt en temps voulu.

☛ Budget « Ordures Ménagères »

Monsieur le président propose de mettre dans le compte 604 « Achat de prestation de services » le montant 2016 demandé par le SICTREM, le solde 2015 du SMIRTOM et le montant 2016 estimé du SMIRTOM (diminué de 8 %). Ces 8 % réclamés au SMIRTOM sont alors budgétisés au compte 6815 « Dotations aux provisions ». De plus, selon les conseils de l'avocat, le montant manquant pour équilibrer le budget est mis au compte 778 « Produits exceptionnels ».

Monsieur PORIKIAN rappelle aux élus que les pertes sur créances irrécouvrables

présentées par le Trésor Public peuvent être refusées par le conseil, sauf quand il y a un jugement.

☛ **Budget SPANC**

Pas de remarques particulières.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Pour assurer l'équilibre du budget, et pour assurer le bénéfice du FPIC à la Communauté de Communes du Pays de Nérondes et à ses communes membres, Monsieur le président propose d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	10,40 %	10,61%
Taxe foncière (bâti)	0,629 %	0,642 %
Taxe foncière (non bâti)	3,09 %	3,15 %
CFE	23,25 %	23,72 %

Monsieur De GOURCUFF demande si la CDC devra augmenter tous les ans de 2 % pour garder le FPIC. Monsieur DURAND rappelle les conditions d'octroi du FPIC. Si la collectivité n'augmente pas, elle risque de perdre cette dotation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les taux 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,61 %
- Taxe foncière (bâti) : 0,642 %
- Taxe foncière (non bâti) : 3,15 %
- CFE : 23,72 %

réf : 2016_021

A la majorité :

- pour : 20
- contre : 0
- abstentions : 8 (Monsieur REVIDON, Mme COURIVAUD, Mme KOOS, Monsieur THEURIER, Monsieur De GOURCUFF, Monsieur PORIKIAN, Monsieur GILBERT, Monsieur BELLERET)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 février 2016,

Vu le projet de budget primitif du budget principal présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget principal arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	274 493 €	274 493 €
FONCTIONNEMENT	1 536 385 €	1 536 385 €

réf : 2016_022

A la majorité :

- pour : 19
- contre : 0
- abstentions : 9 (Monsieur PORIKIAN, Monsieur GILBERT, Mme MONIN, Monsieur De GOURCUFF, Monsieur BELLERET, Mme COURIVAUD, Monsieur REVIDON, Mme KOOS, Monsieur THEURIER)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 février 2016,

Vu le projet de budget primitif du budget « Activités liées au collège » présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget « Activités liées au collège » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 403 149 €	6 403 149 €
FONCTIONNEMENT	77 625 €	77 625 €

réf : 2016_023

A la majorité :

- pour : 19
- contre : 0
- abstentions : 9 (Monsieur PORIKIAN, Monsieur GILBERT, Mme MONIN, Monsieur De GOURCUFF, Monsieur THEURIER, Mme KOOS, Mme COURIVAUD, Monsieur REVIDON, Monsieur BELLERET)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M4 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 février 2016,

Vu le projet de budget primitif du budget « Ordures Ménagères » présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget « Ordures Ménagères » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €	12 014 €
FONCTIONNEMENT	834 284 €	834 284 €

réf : 2016_024

A la majorité :

- pour : 26
- contre : 0
- abstentions : 2 (Monsieur De GOURCUFF, Mme MONIN)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 29 février 2016,

Vu le projet de budget primitif du budget SPANC présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2016 du budget SPANC arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 248 €	4 248 €
FONCTIONNEMENT	46 914 €	46 914 €

réf : 2016_025

A l'unanimité : (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

EMPRUNT COMPLEMENTAIRE POUR LE DOJO

Le conseil communautaire du 18 février dernier à affirmer la tranche conditionnelle du complexe sportif pour permettre la réalisation du dojo.

Afin d'assurer l'équilibre de l'opération, Monsieur le président propose de boucler le financement de l'opération par un emprunt complémentaire de 100 000 €.

Après consultation des organismes prêteurs, la meilleure offre est celle du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant	Taux	Durée	Annuités
100 000 €	1,78 %	20 ans	5 986,60 €

Après délibération, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de prêt de 100 000 € pour le dojo avec le Crédit Agricole aux conditions présentées ci-dessus.

réf : 2016_026

A la majorité :

- pour : 19
- contre : 1 (Monsieur De GOURCUFF)
- abstentions : 8 (Mme MONIN, Monsieur GILBERT, Mme KOOS, Monsieur THEURIER, Monsieur CORDEBOIS, Mme COURIVAUD, Monsieur REVIDON, Monsieur BELLERET)

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF DU CHER POUR DIVERS PROJETS ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le président rappelle au conseil que la communauté de communes a recruté une coordinatrice Enfance Jeunesse courant 2011 pour organiser l'accueil de loisirs et les activités du Projet Educatif Local.

La mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ne permet plus de continuer les activités du PEL. Toutefois, des animations diverses sont proposées tout au long de l'année par le service Enfance-Jeunesse.

La CAF du Cher peut verser des subventions de fonctionnement pour ces différentes activités.

En conséquence, Monsieur le président propose aux conseillers de solliciter la CAF du Cher pour le versement de subventions suivantes pour 2016 :

- Projet « Roule ma poule » : 2 000 € ;
- Accueil d'un enfant en situation de handicap : 1 400 € ;
- Résidence d'artiste « GRAFF » : 8 560 € ;
- Projet théâtre : 3 000 € ;
- Séjours « Sac Ados » : 4 600 €.

Mme KOOS demandent à quoi correspondent les différents projets. Ne faisant pas partie de la commission Enfance Jeunesse, elle voudrait savoir ce que c'est avant de voter. Monsieur BALLERAT, vice-président en charge de l'Enfance-Jeunesse, résume les différentes actions. Monsieur PENARD demande s'il n'y a pas de délégués de Nérondes à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter les subventions de fonctionnement auprès de la CAF du Cher pour l'année 2016 d'un montant de 2 000 € pour le projet « Roule ma poule », de 1 400 € pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, 8 560 € pour la résidence d'artiste « GRAFF », 3 000 € pour le projet théâtre et 4 600 € pour les séjours « Sac ados ».

réf : 2016_027

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

<p>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DU CHER POUR LE POSTE DE COORDINATION ENFANCE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2016</p>

Monsieur le président rappelle au conseil que la communauté de communes a recruté une coordinatrice Enfance Jeunesse courant 2011 pour organiser l'accueil de loisirs et les activités du Projet Educatif Local. La mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ne permet plus de continuer les activités du PEL. Toutefois, la CDC vient de mettre en place un accueil « Jeunes » pour les 14-17 ans.

La CAF du Cher peut verser des subventions de fonctionnement pour ces différentes activités.

En conséquence, Monsieur le président propose aux conseillers de solliciter la CAF du Cher pour le versement d'une subvention pour le poste de coordination pour l'année 2016 pour un montant de 14 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter la subvention de fonctionnement auprès de la CAF du Cher pour l'année 2016 d'un montant de 14 500 € pour le poste de coordination.

réf : 2016_028

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU REAAP POUR LE RAMPE

Monsieur le président rappelle au conseil que la communauté de communes gère le Relais Assistants Maternels Parents Enfants depuis 2008.

Afin d'organiser au mieux ses missions, l'animatrice fait appel à des intervenants extérieurs pour animer certaines réunions d'échanges sur des thèmes particuliers. Ces interventions peuvent être financées en partie par le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

En conséquence, Monsieur le président propose aux conseillers de solliciter le REAAP pour le versement d'une subvention de 391,50 € pour 2016 pour les thèmes suivants :

- L'accompagnement de l'enfant de la naissance à la marche : 201,50 € ;
- L'agressivité chez l'enfant : 190,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter la subvention auprès du REAAP pour l'année 2016 d'un montant de 391,50 € pour l'organisation de réunions à thèmes présentées ci-dessus.

réf : 2016_029

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ROSE ET BLEU POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES LES ROUDOU'DOUX

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il a été mis fin aux services de la halte-garderie KANGOUREVE. Son intervention sur le secteur était très faible : 3 familles utilisatrices sur la communauté de communes pour un coût de revient supérieur à 5 000 € pour la collectivité.

Comme il s'est créé sur le territoire de la CDC une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) qui assure en partie cet accueil, Monsieur le président, après avis de la commission Enfance Jeunesse du 29 janvier 2016, propose de verser une subvention de 500 € à la MAM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de verser la somme de 500 € à l'association « Rose et Bleu » pour la Maison d'Assistantes Maternelles « Les Roudou'doux » de Bengy-sur-Craon.

réf : 2016_030

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) DU PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS

Vu la délibération du conseil régional DAP n°12.05.07 du 24 octobre 2012 portant adoption du cadre d'intervention de la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Vu la délibération du syndicat du Pays Loire Val d'Aubois n°752/2016.

Le président rappelle que le cadre de référence du CRST prévoit l'implication de chaque président de communauté de communes dans la finalisation du futur contrat de pays.

En conséquence, le président propose aux conseillers de l'habiliter à participer à la négociation du programme des actions et à signer le futur contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire mandate le président pour négocier le programme du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Loire Val d'Aubois et signer le dit-contrat.

réf : 2016_031

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

☛ Nouvelle composition du conseil communautaire

Monsieur PORIKIAN rappelle aux élus que ce conseil est le dernier pour un certain nombre. Il demande si les conseillers suppléants peuvent continuer à recevoir les convocations afin de réserver les dates au cas où les titulaires ne pourraient pas venir, de même pour les comptes-rendus et les plannings de réunion.

Monsieur DURAND n'y voit pas d'inconvénients et y est même favorable.

Madame RAQUIN demande s'il est nécessaire que les communes délibèrent pour la désignation des suppléants. Monsieur DURAND répond que non. C'est l'ordre du tableau qui s'applique. La commune de Blet doit élire son maire, mais de toute manière Monsieur CORDEBOIS et Monsieur THEURIER resteront délégués. La commune de Néronde doit désigner 4 délégués supplémentaires.

Le président,


Denis DURAND